



Rétention partie loyer pour réparation

Par **Wastipumb**, le **01/02/2017** à **20:14**

Bonjour,

J'ai un petit soucis avec le nouvel appartement que je loue par l'intermédiaire d'une agence. J'ai découvert lors de mon entrée dans le logement que les plaques de cuisson dites en bon état, ne marchaient pas correctement au point que je suis dans l'impossibilité de cuisiner. J'ai notifié aussitôt le problème à l'agence qui m'a dit qu'un électricien serait venu les changer et qu'il aurait pris contacte avec moi. Néanmoins cela fait une semaine que je n'ai rien eût après être passé plusieurs fois à l'agence et après avoir envoyé de multiples mails.

Mes parents (car je suis étudiants et ils paient mon loyer) soutiennent que si le problème n'est pas réglé dans les plus brefs délais, ils achèteront une plaque de cuisson eux mêmes et la déduiront du prochain loyer.

Sont-ils en droit de faire cela?

Merci de votre aide.